31 2020*004 956

MINISTERE DE LA JUSTICE

MJ/IGAJ

Arrêté portant approbation du programme annuel d'inspection de l'Inspection générale de l'Administration de la Justice

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

Vu la Constitution;

Vu la loi n $^{\circ}$ 98-23 du 26 mars 1998 instituant l'Inspection générale de l'Administration de la Justice, notamment en son article 5 \bullet

Vu la loi n°2014-26, modifiée, fixant l'organisation judiciaire; Vu le décret n°2015-1039 du 20 juillet 2015, modifié, portant améioagement de l'organisation judiciaire,

Vu le décret n $^{\circ}$ 2015-1145 du 03 août 2015 fixant la composition et la compétence des cours d'appel, des tribunaux de gra nde instance et des tribunaux d'instance ; Vu le décret n $^{\circ}$ 2018-1070 du 30 mai 2018 portant organisation du Ministère dé la Justice ; Vu le décret n $^{\circ}$ 2019-1819 du 02 novembre 2019 fixant la composition du Gouvernement , Vu le décret n $^{\circ}$ 2019-1839 du 07 novembre 2019 relatif aux attributions du Garde des

Sceaux, Ministre de la Justice •

ARRETE:

Article premier : Est approuvé le programme annuel d'inspection élaboré paf l'Inspection générale de l'administration de la Justice pour l'année 2020.

Article 2 : Les inspections porteront sur le fonctionnement de la cour d'Appel deZiguinchor, du tribunal de grande instance de Kédougou, du tribunal d'instance hors classe Dakar, des tribunaux d'instance de Salémata, Saraya, Goudiry, Koumpentoum, de la Maison^s d'arrêt et de correction de Nioro, et du Centre de premier accueil de Ziguinchor.

Des inspections de suivi-évaluation seront également faites au niveau du Tribunal de grande instance de l<aolack, des Tribunaux d'instance de Kaolack, Kaffrine et Nioro du Rip), et de la Maison d'arrêt et de correction de Kaffrine.

Article 3 : L'Inspecteur général de l'Administration de la Justice, le Directeur dés services judiciaires, le Directeur de l'Administration pénitentiaire, le Directeur de l'Education surveillée et de la protection sociale et les chefs de juridiction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

